



ARCHITECTS' COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE

Pratique professionnelle et commerce des services architecturaux

Groupe de travail d'expert sur les systèmes d'information sur les coûts

Tâche n° 1 du groupe de travail

Définitif - 30 mars 2007 (Traduction du texte original en anglais)

Systèmes d'information sur les coûts pour les architectes dans neuf pays européens

Cette étude traite des systèmes d'information sur les coûts pour les architectes dans neuf pays européens. Les systèmes d'information sur les coûts sont des méthodes à la disposition des architectes pour calculer leurs coûts et finalement les honoraires qu'ils portent en compte ou devraient porter en compte pour fournir des services architecturaux d'un niveau suffisamment haut pour satisfaire les attentes de leurs clients et les plus larges besoins de la société.

C'est une version revue d'un avant-projet daté du 4 janvier 2007 qui a été disponible sur le site web du CAE pour commentaire, avec l'intention de soumettre un document révisé pour réflexion à l'assemblée générale. L'étude a été préparée pour communication aux organisations membre du CAE avec un appel à contributions supplémentaires aux pays qui ne prennent pas part à l'étude.

Partager l'expérience et l'information est une partie importante des activités du groupe de travail du CAE sur les systèmes d'information sur les coûts. En effet, au moment où les méthodes traditionnelles de calcul des honoraires sont remises en question, les systèmes d'information sur les coûts sont un gros souci pour les architectes. L'étude a été imaginée pour autoriser des contributions supplémentaires en adoptant le même format pour chaque contribution. Pour chaque pays, un inventaire est présenté sous les mêmes titres.

Chaque entrée commence par une courte description factuelle, couvrant,

- comment les systèmes d'information sur les coûts sont organisés
- comment l'information est rassemblée
- comment elle est publiée
- si les barèmes d'honoraires ont été obligatoires ou pas
- la date à partir de laquelle les discussions pour révision ont été entreprises.

Suivie par un examen général, pour le pays considéré,

- de l'environnement économique et d'affaire pour l'exercice de l'architecture
- de l'historique des systèmes d'information sur les coûts
- des avantages et inconvénients des systèmes existants ou recommandés.

Les paramètres (salaires, frais généraux, temps consacré et profit...) qui définissent les coûts n'ont pas été développés. L'accent a été placé sur la manière dont les systèmes d'information sur les coûts et les sources d'information agissent dans une tentative d'identifier les meilleurs usages existants.

Bien que l'influence de l'économie sur la manière dont l'architecte recherche du travail et calcule les honoraires ne soit pas claire, comprendre les conditions économiques peut aider à expliquer pourquoi un système particulier est favorisé. Ces conditions varient avec le temps et d'un pays à un autre, ils déterminent la quantité de travail disponible pour les architectes et ont un effet direct sur les revenus des architectes.

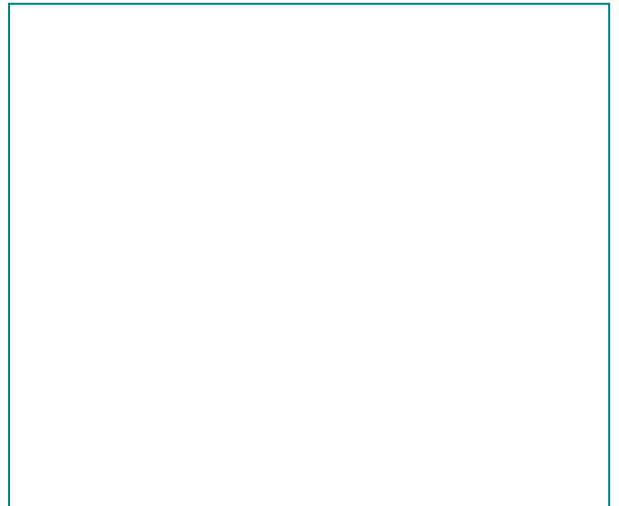
Contexte des systèmes d'information sur les coûts

Dans la plupart des pays, les honoraires ont été calculés comme un pourcentage des coûts de la construction pour la conception des bâtiments et le contrôle de leur construction. Des directives ont été disponibles pour déterminer le taux applicable en fonction de facteurs tel que la dimension du projet, sa complexité et le niveau de participation de l'architecte aux différentes étapes du projet.

Lorsque ces directives ont été établies par des organisations gouvernementales ou par des institutions professionnelles, elles ont joui d'une large acceptation par les architectes et par leurs clients. Ces systèmes sont simples à utiliser et à comprendre et il peut y être fait référence par toutes les juridictions pour le règlement de contestations.

En dépit des avantages évidents des barèmes d'honoraires, ces dernières années, les autorités européennes et nationales de la concurrence ont considéré les institutions professionnelles comme des « associations d'entreprises. » Elles ont aussi déclaré que la publication de barèmes recommandés par ces institutions restreint la libre compétition et est en désaccord avec l'article 81 du Traité de Rome. Dans quelques cas des institutions professionnelles ont même été condamnées à une amende pour avoir publié cette information.

Les architectes et leurs corps professionnels ont réagi en cherchant des méthodes alternatives pour calculer les coûts. Cette étude essaie de donner un aperçu de la situation dans les pays considérés, chacun avec une histoire et une approche différente envers ce qui est devenu une inquiétude commune, à savoir comment conseiller au mieux les architectes et leurs clients au sujet du coût des services des architectes.



	AUTRICHE
Comment les SIC sont organisés	Tous les vieux systèmes d'information sur les coûts pour les architectes et les ingénieurs conseils affiliés ont été annulés le 31 décembre 2006. Les nouveaux systèmes d'information sur les coûts est sous construction, un premier prototype devrait être accessible sur l'internet à la fin mars 2007.
Comment ils sont collectés	Les données ont été collectées en ligne par un groupe de recherche indépendant.
Comment ils sont publiés	Les premières versions seront publiées sur l'internet. Par après, les nouveaux systèmes d'information sur les coûts seront publiés dans un classeur ou dans une chemise avec une brochure pour chaque module.
Les barèmes ont-ils été obligatoires	Jusqu'en 1992 les barèmes étaient obligatoires, depuis, ils sont des guides directeurs.
Date à laquelle les discussions de révision ont été entreprises	Les premiers contacts entre les autorités nationales de la concurrence et les « Bundeskammer und Architekten Ingenieurkonsulenten » (BAIK) ont eu lieu en octobre 2002.

L'environnement économique et d'affaire dans la pratique de l'architecture en Autriche

L'environnement économique et d'affaire n'était pas très bon dans les années quatre-vingt-dix. Une récession économique, la hausse du coût des bâtiments et un pessimisme général envers l'économie a conduit à une situation peu propice pour les architectes et a une chute dans le nombre d'ordres. Depuis quelques années, les choses sont améliorées, les investissements croissent et la charge de travail des architectes a augmenté.

L'historique du développement des systèmes d'information sur les coûts en Autriche

À cause de la « Ingenieurkammergesetz 1969 », il y avait des barèmes obligatoires en Autriche, qui devaient être publiés par la Chambre fédérale des architectes et ingénieurs conseils affiliés (BAIK). En 1990, la cour constitutionnelle a annulé ce règlement, mais a décidé en même temps, que pour quelques services architecturaux - ceux d'intérêt public - les barèmes obligatoires sont légaux.

À la suite des architectes et ingénieurs conseils affiliés à « Ziviltechnikerkammergesetz 1993 », la Chambre fédérale des architectes et ingénieurs conseils affiliés (BAIK) a été autorisée à publier des barèmes non contraignants.

D'après cette décision, parmi d'autres, les guides directeurs de barème pour les services architecturaux ont été présentés. Ils comprennent :

- la provision générale
- les performances demandées (description de services architecturaux pour chaque étape du travail)
- le contrôle du bâtiment
- les services supplémentaires

Les honoraires sont calculés sur base du coût et de la complexité du bâtiment ; il n'y avait pas de tranche d'honoraires dans ces tables.

À cause de la stratégie de marché intérieur de l'UE, l'autorité de la concurrence autrichienne a vivement conseillé à la BAIK de réviser les guides directeurs de barème. Le 30 octobre 2006, la Chambre, qui est le plus haut comité de la Chambre fédérale des architectes et ingénieurs conseils affiliés, a décidé

d'abandonner tous les guides directeurs de barème courants pour les architectes et les ingénieurs-conseils avec effet au 31 décembre 2006.

Nouveau concept, objectifs de base :

- Les honoraires ne devraient plus être calculés avec des tableaux conventionnels basés sur les coûts de la construction. Ils devraient être calculés, conformément aux lois, comme une évaluation indépendante tenant compte d'une évaluation indépendante du nombre d'heures nécessaire pour un projet de bâtiment donné.
- Le calcul des honoraires devrait fournir une base d'argumentation claire et clairement compréhensible par le client.
- Des informations étendues sur la portée et la qualité des services architecturaux devraient former un préalable convenable pour de meilleurs accords sur les services et les honoraires entre clients et architectes.

Une amorce de nouveau concept d'estimation des coûts – pour le moment seulement pour les architectes – a été entamée à la Chambre fédérale des architectes et depuis 2005/06. Le guide directeur de gestion d'affaire sur l'estimation des honoraires est aussi projeté pour être adoptable par beaucoup de groupes d'ingénieurs conseils affiliés. Les objectifs mentionnés ci-dessus ont une portée fondamentale dans le développement du nouveau modèle.

Une proposition de nouvelle publication pour architectes, consommateurs et clients intéressés, des grandes parties de ce qui a été déjà élaboré, devrait être publiée pour la première fois autour de la fin mars 2007, suivie par l'approbation par l'autorité de la concurrence nationale. Le projet est de publier les nouvelles méthodes d'estimation des dépenses dans des sections modulaires, afin qu'après lancement, phase d'essai et évaluation initiale du nouveau modèle, les perspectives de travail offertes puissent être examinées après avoir été développées par des comités de groupes individuels de spécialiste d'ingénieurs conseils affiliés. Les sous-modules de la version initiale peuvent être rapidement republiés dans une forme améliorée et plus détaillée. Les organisations de consommateur devraient aussi être impliquées dans la discussion avant publication. Par ce moyen, les modules individuels devraient se joindre avec le temps pour former un système complet et simple d'information qui peut être compris clairement par tous les utilisateurs, en formant un système qui couvre les services et les honoraires des architectes et ingénieurs conseils affiliés.

Le comité de la Chambre fédérale développe actuellement les modules de formation individuels et les outils pour la gamme de services offerte et pour l'estimation des dépenses de gestion d'affaire. Ces outils doivent être validés par la Chambre fédérale. Cependant, il est déjà possible de prédire que la nouvelle publication représentera une base beaucoup plus transparente sur laquelle on conviendra des services d'architectes et ingénieurs conseils affiliés plus simples et plus faciles à comprendre aussi bien pour les consommateurs que pour les membres de nos chambres.

Les avantages et inconvénients des systèmes existants ou recommandés.

Nous espérons que les avantages les plus importants du nouveau système seront la transparence pour les consommateurs et que les performances, services et coûts d'architectes pourront être mieux motivés et expliqués.

	BELGIQUE
Comment les SIC sont organisés	Il n'y a pas de systèmes structurés d'information sur les coûts organisés en Belgique.
Comment ils sont collectés	Dans le passé, seules une ou deux études approfondies ont été faites, la dernière en 1992. C'était une étude du profil socio-économique de la profession d'architecte. Elle a été réalisée par sondages ouverts envoyés à tous les architectes sous forme de questionnaire. Certaines associations d'architectes ont des études limitées en cours (ex. : revenu moyen des architectes, combien d'architectes ont cessé de pratiquer en 2005).
Comment ils sont publiés	L'étude de 1992 a été publiée par l'Ordre d'Architectes mais n'a eu aucun réel impact sur la profession. Elle a probablement aussi été envoyée aux autorités socio-économiques et aux organisations de consommateurs. Les études faites par les associations sont publiées dans la presse architecturale avec mention occasionnelle dans la presse normale.
Les barèmes ont-ils été obligatoires	Lors de sa fondation, l'Ordre d'Architectes a rendu obligatoire le barème d'honoraires et puisque c'était une règle pour la profession, l'architecte y a été lié, mais pas le client. De plus, les vagues descriptions de l'étendue du travail ont engendré des décisions contradictoires des tribunaux. Pendant la dernière décennie, les barèmes d'honoraires obligatoires ont été de moins en moins respectés. Ils ont toujours été mieux suivis dans les régions urbaines que dans les régions rurales où il y a moins de travail pour les architectes, quelques promoteurs sont renommés pour ne pas respecter du tout les barèmes d'honoraires. Parce que les honoraires ont été calculés comme un pourcentage du coût de bâtiment, les clients étaient avides de négocier des bas pourcentages et comme l'architecte n'avait aucun indice de ce que ses honoraires représentaient, il a souvent accepté pour obtenir le travail.
Date à laquelle les discussions de révision ont été entreprises	À cause d'une décision de l'autorité locale de la concurrence en 1993, l'Ordre des architectes n'a plus été autorisé à faire appliquer les barèmes d'honoraires. En 2003, la Commission européenne a condamné à une amende l'Ordre des architectes et depuis lors toutes les publications de barèmes d'honoraires ont été retirées. Il est intéressant de noter que depuis leur abolissement, les barèmes d'honoraires n'ont jamais été autant utilisés (par les architectes, par les tribunaux, par les organisations de consommateurs, par les autorités publiques, par les experts...) et qu'ils sont même encore publiés par des magazines non-professionnels.

L'environnement économique et d'affaire dans la pratique de l'architecture en Belgique

Une législation datant de 1939 rend obligatoire le recours à un architecte pour établir les plans et pour contrôler les travaux sur chantier. Cependant, ces dix dernières années, quelques promoteurs ont fait tentatives pour éviter le recours à des architectes indépendants en ouvrant leur propre bureau d'architecte sous un nom indépendant.

Il y a aussi une pression sur la profession architecturale pour réduire leur participation dans la phase de l'élaboration du projet et donc réduire leurs honoraires. Néanmoins, pour les travaux trop complexes pour les promoteurs (tel que plus grands bâtiments, transformations et travail de restauration) l'architecte reste indispensable.

La sélection d'architectes est basée sur l'expérience et la réputation mais, malheureusement, principalement sur les honoraires. En dépit, ou peut-être à cause, de cette situation actuelle, l'Ordre des architectes interdit aux architectes de se concurrencer sur les honoraires. Les appels d'offre pour les services architecturaux sont supposés demander des références, dimension du bureau (et aussi santé financière du bureau), un programme pour le projet proposé (dates limites...), etc., mais jamais les coûts et honoraires.

Récemment, l'obtention publique de services architecturaux inclut une offre de prix, et cela a causé beaucoup de tension entre l'Ordre des architectes et les autorités.

L'historique du développement des systèmes d'information sur les coûts en Belgique

Puisqu'aucun système d'information sur les coûts n'est organisé en Belgique, nous ne pouvons pas parler de développement. Quand les honoraires étaient obligatoires, il n'y avait aucun besoin de système d'information sur les coûts.

Les avantages et inconvénients des systèmes existants ou recommandés

Pendant approximativement 40 ans (de 1939 jusqu'au début de 1980), le recours obligatoire aux services architecturaux et les honoraires obligatoires, conjointement à une économie en plein essor, ont donné une bonne sécurité financière aux architectes. Ils ont aussi produit des architectes incapables d'estimer le prix et la valeur de leur travail. La dernière étude a montré qu'ils sont ignorants du vrai coût de leur travail, la seule analyse qu'ils en avaient était leur déclaration d'impôts.

Les honoraires obligatoires avaient des effets non désirés. Par exemple, des architectes, ignorant de ce pour quoi ils sont payés, sont exposés aux clients qui peuvent demander de plus en plus de services sans aucun coût supplémentaire.

Sur la sensibilisation des confrères, j'aurai passé tous mes mandats à le faire soit à travers la publication des nouveaux contrats et le mode calcul associé, soit à travers des articles dans les cahiers de la profession ou sur internet, soit avec le soutien des conseils régionaux pour des actions locales ...

C'est comme la pierre de Sisyphé. Cela marche un temps puis "le naturel" de certains confrères revient au galop.

*Jean François Susini –
ACE President, past president CNOA France*

Il est consolant que des progrès soient faits vers une plus grande conscience des coûts de services architecturaux. Dans plusieurs écoles d'architecture, la gestion de bureau et des coûts a été intégrée au programme scolaire.

Depuis le début de 2006, une tentative a été faite par une association d'architectes pour aider les architectes à comprendre la structure et la nature de leurs coûts. Le logiciel a été fait pour aider à calculer les coûts du bureau et, par l'usage de 30 paramètres, de déterminer les prix qui doivent être portés en compte pour un projet particulier. Le logiciel est basé sur les heures passées sur le projet.

Les architectes belges sont à un moment décisif, ils doivent prouver que leurs coûts et prix ne sont pas calculés aveuglément. Nous pensons que le temps passé sur les projets par le nombre d'heures unitaires est le meilleur chemin vers l'avant. Nous devons définir les tâches qui sont entreprises par les architectes et calculer le temps nécessaire pour les accomplir.

	ESTONIE
Comment les SIC sont organisés	<p>À cause d'une pression du Bureau national de la concurrence, l'Union des architectes estoniens (UAE) a abandonné l'usage d'un système de barème d'honoraires uniforme à partir du 15 février 2002.</p> <p>Aujourd'hui, les bureaux d'architecture emploient des méthodes différentes lorsqu'ils établissent le prix de leur travail, selon la dimension et la complexité du bâtiment, ceux-ci sont basés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un pourcentage du coût de la construction ; • le prix au mètre carré sur base de la superficie brute ; • le coût des heures de travail d'après le salaire horaire du bureau et la qualification d'employés ; • un calcul du prix de revient du bureau et de la marge de marketing ; • un prix négocié. <p>En 2006 l'UAE a commencé la compilation d'une analyse statistique continue de la partie architecturale de la conception d'un immeuble. Son but est de renseigner le prix de marché objectif pour une conception de bâtiment de qualité garantie, en temps réel, et d'avertir de façon pertinente les architectes et les clients.</p>
Comment ils sont collectés	Le groupe de travail de l'UAE compile l'analyse statistique d'après l'information de prix qu'il obtient de bureaux membres par un questionnaire basé Internet. Les statistiques sont organisées pour être mises à jour deux fois par an.
Comment ils sont publiés	Les premières données statistiques ont été envoyées aux membres de l'UAE par e-mail. Les données statistiques mis à jour sont organisées pour être affichées sur la page d'accueil du site de l'UAE et aussi imprimées dans le journal officiel de l'UAE.
Les barèmes ont-ils été obligatoires	Entre le 26 mars 1999 et le 15 février 2002, l'usage d'un système uniforme d'information sur les coûts a été fourni aux membres de l'UAE parmi les normes de l'éthique professionnelle des membres architectes. En Estonie il n'y a jamais eu de système uniformisé d'information sur les coûts pour le travail de conception imposé par la loi.
Date à laquelle les discussions de révision ont été entreprises	<p>Les discussions dans l'UAE pour développer un système de prix pour le travail de conception, qui se conformerait à la loi, se déroulent depuis 2002. Depuis 2006 l'UAE a compilé les statistiques de prix des bureaux de ses membres et projette de raffiner la méthodologie pour rassembler et analyser ces statistiques.</p> <p>Un dialogue officiel avec le Bureau de la concurrence ou d'autres législateurs en vue de rassembler et distribuer des statistiques de prix n'est pas considéré comme nécessaire aujourd'hui.</p>

L'environnement économique et d'affaire dans la pratique de l'architecture en Estonie

La restauration de l'indépendance estonienne a provoqué des changements dans l'économie locale et les trois à cinq dernières années ont vu un vrai essor de la construction, en particulier dans le bâtiment résidentiel. Le besoin de nouveaux appartements vient de l'augmentation du nombre de ménages et un rôle considérable est joué par les promoteurs. Les banques octroient des emprunts à long terme avec des taux d'intérêt bas, et les prix des propriétés ont augmenté constamment depuis beaucoup d'années. Cela a provoqué l'augmentation des prix de la construction et des honoraires pour le travail de conception, bien que les prix restent encore inférieurs à ceux de la Finlande avoisinante. Il y a encore un espace pour le développement, bien que certains prédisent que la croissance économique de l'Estonie sera bientôt en surchauffe.

L'historique du développement des systèmes d'information sur les coûts en Estonie

L'Union des architectes estoniens réunit les architectes professionnels en Estonie et a été active depuis 1921. Les membres de l'UAE représentent aussi leurs bureaux d'architecture.

Le 1^{er} août 1992, le premier système estonien d'information sur les coûts du travail de conception, compilé sous la direction de l'UAE, a été adopté sous le nom « Système d'information sur les coûts pour travail de conception et de construction architecturale. » Il a aussi été approuvé par l'Union estonienne d'ingénieurs des travaux publics, l'Association estonienne de conseillers et concepteurs, l'Union estonienne des organisations de concepteurs, l'Association estonienne d'ingénieurs de chauffage et ventilation et la Société estonienne d'architectes d'intérieurs.

Le premier système d'information sur les coûts était une instruction consultative qui a servi de référence pour calculer les honoraires minimum des architectes et ingénieurs autorisés prenant part à un travail de conception architecturale, il a été conçu pour être utilisé par toutes les associations professionnelles. Les honoraires minimum pour le travail de conception a été dérivé comme un pourcentage du coût de la construction du bâtiment. Il variait de 2,2% à 14,5% du coût de la construction, selon la classe de complexité du type de bâtiment (5 classes différentes) et le montant des coûts de la construction. Le pourcentage décrit dans l'instruction comprenait le coût de la conception de la construction entière, de lequel les architectes calculaient le pourcentage pour le travail de conception architecturale. L'instruction a été distribuée sous forme imprimée comme un document A4.

Le 26 mars 1999, le conseil général de l'UAE a décidé que les membres de l'UAE ne pouvaient pas rendre de projets à un prix inférieur à celui fourni par le système d'information sur les coûts. Une section en rapport a été ajoutée dans le code d'éthique de l'UAE qui a rendu l'usage du système d'information sur les coûts obligatoire pour les membres de l'UAE. Cependant, 1^{er} octobre 2001 la loi sur la concurrence est entrée en vigueur en Estonie et l'UAE, sous la pression sévère du Bureau de la Concurrence et par décision du conseil général du 15 février 2002, a abandonné l'exigence de l'usage du système d'information sur les coûts standard et a retiré le sous-paragraphe de son code d'éthique, et de la page d'accueil du site de l'UAE.

Depuis 2002, l'UEA a recherché de nouvelles méthodes pour la compilation d'un système d'information sur les coûts pour travail de conception, qui se conformerait à la loi. La même année, le système de formation du prix qui avait été basé sur un pourcentage du coût de la construction, a de nouveau été revu. Cette analyse n'a rien produit de fondamentalement nouveau.

En 2006, un groupe du travail qui a commencé le développement d'un nouveau système de la formation du prix a été créé avec l'UAE. L'analyse statistique du coût de la conception de la partie architecturale d'un bâtiment a été complétée en avril de cette année-là. L'analyse a été compilée d'après les données de prix obtenues d'un questionnaire envoyé à des bureaux d'architecture de membres actifs. Les retours furent insuffisants, mais des statistiques purent être compilées et furent basées sur la classification des bâtiments d'après les niveaux de complexité (5 classes) et sur la dimension du bâtiment conçu d'après la surface brute fermée. L'analyse a produit une table montrant le coût de la conception par mètre carré de la surface brute fermée tandis qu'un appendice affiche la moyenne des honoraires horaires d'un bureau architectural. Le projet est de publier des questionnaires tous les six mois et d'affiner la méthodologie pour rassembler, analyser, et systématiser les statistiques.

L'association estonienne des compagnies d'ingénieurs architecturaux et consultants (EAACEC) rassemble aussi des statistiques qui couvrent la valeur du travail de conception dans le champ de la construction. Ils ont été actifs depuis 1994 et unissent des compagnies d'ingénieur, y compris 16% de bureaux architecturaux adhérents.

L'EAACEC a mené régulièrement des questionnaires prix-statistiques et des études parmi ses compagnies membre depuis 1995 et est capable de tracer les changements au prix des assistances techniques sur plus d'une décennie. Les résultats ont été publiés dans le journal annuel de l'EAACEC et sont aussi disponible sur la page d'accueil de l'EAACEC. Les statistiques publiées montrent les honoraires horaires qui incluent tout dans les coûts pour salaires, frais généraux, profits, etc. par rapport à la qualification de

l'employé à travers 8 niveaux de qualification jusqu'à l'expert. D'autres statistiques montrent le coût moyen d'un mètre carré brut de bâtiments, d'après le type et dimension du bâtiment, le coût de travail de conception comme un pourcentage du coût du bâtiment et le prix détaillé par poste.

Les résultats couvrent service complet de conception architecturale et de données d'ingénieurs. Pour les bureaux architecturaux, il est aussi utile que les services architecturaux puissent être déduits comme un pourcentage pertinent du prix tout compris. Comme l'EAACEC considère l'analyse des prix de ses membres comme statistiques objectives, ils n'ont donc pas de désaccords avec le bureau de la concurrence.

Les avantages et inconvénients des systèmes existants ou recommandés.

Un système d'information sur les coûts impartial et fonctionnant bien devrait avoir une influence positive sur la qualité de travail de conception et de construction, il peut :

- aider le secteur public à produire des budgets annuels précis pour la conception et la construction de bâtiments,
- aider les clients et promoteurs, du secteur public ou privé, à programmer l'acquisition de bâtiment correctement, avec les plus hautes cibles de la qualité,
- informer les organisateurs de concours architecturaux sur l'équilibre entre le volume de travail exigé et le prix,
- décourager les prix anormalement bas et la production de projets et bâtiments de basse qualité,
- donner aux bureaux architecturaux une base de comparaison et dans une certaine mesure une protection contre le dumping sur les prix de grands entrepreneurs,
- aider les architectes à éviter de travailler de longues heures.

	FINLANDE
Comment les SIC sont organisés	Le système finlandais n'est pas basé sur les coûts de la construction ; il est basé sur le travail nécessaire pour compléter un projet comme déterminé par une étude récemment réorganisée du travail nécessaire (WIS). WIS n'autorise pas encore un calcul complet des honoraires d'une manière complète.
Comment ils sont collectés	Avant le WIS, l'information a été rassemblée des bureaux après un sondage. Le sondage a été envoyé par poste aux bureaux architecturaux et les résultats ont été renvoyés par courrier, télécopies, etc. Répondre au sondage était volontaire et les résultats ont été introduits dans une base de données qui a alors été analysée. Récemment, le rassemblement d'information a été rationalisé. Les données sont introduites dans la base de données avec un navigateur web standard. Une base de données SQL a été construite et est disponible aux bureaux par internet 24 heures sur 24, 365 jours par an.
Comment ils sont publiés	Les données de WIS seront publiées comme un tableau imprimé. Elles sont aussi publiées en ligne comme une base de données pour les membres de l'association des bureaux d'architectes finlandais ATL. Un bureau peut chercher de l'information dans la base de données avec de multiples paramètres. Le droit d'utiliser la base de données est automatique pour les bureaux qui ont contribué à la construction de la base de données.
Les barèmes ont-ils été obligatoires	Les autorités nationales de la concurrence ont interdit les barèmes en Finlande depuis 1991. Les barèmes n'ont jamais été obligatoires.
Date à laquelle les discussions de révision ont été entreprises	Les discussions pour une révision ont été entreprises depuis 1999. Les données sont collectées car les WIS ont été accrus depuis que 2002 et nous expérimentons maintenant un développement rapide du système

L'environnement économique et d'affaire dans la pratique de l'architecture en Finlande

Pendant les années quatre-vingt-dix, l'environnement d'affaire dans le secteur de la propriété a changé en Finlande avec des développements qui mènent à augmenter la séparation entre les propriétaires et les utilisateurs finaux. De nos jours le client le plus commun de l'architecte est le promoteur de la propriété. Cette séparation a eu plusieurs impacts :

Les rôles des opérateurs de construction ont été redéfinis en partie ; les architectes ont perdu le contact direct avec l'utilisateur final.

L'initiateur d'un projet est habituellement un investisseur ou un entrepreneur (I/C), très rarement l'utilisateur final du projet.

Les I/C font profit dans l'immobilier. Tout l'argent mis dans un projet est considéré comme coût, pas comme investissements opérationnels par lesquels le revenu est produit.

Tous les coûts du projet doivent être minimisés, y compris le coût de la conception.

Les I/C ne font pas de relation entre la conception et l'usage de la propriété. L'I/C voit presque uniquement le dessin (documents) comme un outil de production et entretenir techniquement une propriété.

Le risque de l'I/C est que la propriété ne soit pas vendue ou louée et son intérêt au projet ne dure que jusqu'à cette transaction.

Dans l'immobilier, les décisions qui influent la conception du projet ne sont pas des priorités et sont prises pour baisser les frais. Les projets sont dirigés et ont organisé par les directeurs de la construction séparés pour optimiser le processus de la construction et minimiser l'investissement initial.

Les décisions à propos de la conception sont souvent basées sur le coût de la conception, pas à la performance du projet quand la propriété est utilisée.

La recherche académique se concentre sur la gestion technique du projet, la gestion de la construction et l'ingénierie du coût ; la valeur de la conception n'est pas accentuée.

L'historique du développement des systèmes d'information sur les coûts en Finlande

Pendant les années quatre-vingt-dix, il y a eu des revers majeurs à la profession architecturale. En premier, les autorités de la concurrence nationales ont interdit les barèmes d'honoraires en 1991. Les barèmes avaient été presque la seule façon de définir le niveau de compensation pour la conception architecturale et l'interdiction de ces barèmes est venue comme une surprise à l'Association finlandaise d'architectes (SAFA)

Juste après l'interdiction des barèmes, il y a eu une crise économique sévère. Cela, avec la généralisation du CAD, a mis en chômage une masse d'architectes. En gros 50% des architectes finlandais étaient en chômage en 1993.

En Finlande, WIS va être un outil pour définir les ressources ou travail nécessaire pour compléter le projet. Le niveau de compensation est séparé du travail. Il dépend du bureau, de combien il compte sur base de toutes les heures. Les taux horaires sont liés aux salaires payés aux architectes.

Je suis très favorable au système finlandais parce que les heures nécessaires à la personne pour compléter un projet permet aux honoraires de varier selon les autres facteurs tel que frais généraux, coûts salariaux, l'allocation pour risque et le niveau de profit variera toujours selon la structure de chaque fournisseur du service architectural. Cela tient compte de la compétition... Le système encourage un architecte à conserver des registres du travail beaucoup meilleurs, ce que la profession a généralement été très mauvaise à faire.

John Wright - ACE board member

Les avantages et inconvénients des systèmes existants ou recommandés.

Les avantages incluent :

- Le WIS montre les statistiques basées sur le montant de travail nécessaire pour compléter le projet. Il est compris facilement par tout le monde.
- Le WIS n'est pas lié aux résultats financiers d'une pratique architecturale.
- Il est globalement dépendant du système de construction national, le montant moyen de travail exigé peut augmenter si la construction est plus compliquée. C'est une raison de facturer plus et cela peut assurer que des ressources suffisantes sont allouées au projet.
- Le WIS peut être recherché facilement, organisé, dirigé et publié en ligne.
- Il peut être utilisé comme argument pour assurer la compensation, et ne doit pas être lié dans le principe de la facturation.
- Il peut être un outil pour développer la pratique architectural comme un tout.

En revanche ;

- Le système demande plus de contrôle sur la pratique architecturale et ajoute des tâches administratives.
- WIS n'augmente pas le niveau des honoraires, un bureau peut encore proposer une offre extrêmement basse.

Expérience de Finlande

Les acteurs du secteur de la propriété (investisseurs, entrepreneurs) ne sont pas les clients fondamentaux d'architectes. Les clients fondamentaux de l'architecte sont les utilisateurs des bâtiments.

La conception devrait toujours être considérée comme un investissement, jamais comme un coût. Les architectes devraient présenter leur contribution à un projet comme un investissement dans le futur. Le coût doit être minimisé, les investissements devraient être optimisés et le profit recherché.

Les architectes devraient produire des solutions et facturer pour cela. Les architectes ne devraient pas vendre des heures.

Les systèmes d'information sur les coûts devraient être un outil pour définir des ressources raisonnables pour compléter le projet.

	FRANCE
Comment les SIC sont organisés	Deux types de SIC coexistent en France : Les organisations professionnelles (l'Ordre Architectes et les Syndicats) fournissent et encouragent un système où les coûts peuvent être évalués par temps passé sur les différentes tâches que les architectes entreprennent. À aucun moment les coûts réels ne sont fournis. Parallèlement, le gouvernement a édité des directives pour les contrats publics pour les architectes et les ingénieurs, ces directives utilisent des barèmes d'honoraires qui sont des pourcentages des coûts de la construction. Il n'est pas exceptionnel que les directives publiques soient utilisées dans les négociations d'honoraires avec des clients du secteur privés et les honoraires au pourcentage sont encore largement utilisés par la profession.
Comment ils sont collectés	Si des informations statistiques sont rassemblées, elles ne sont pas aisément disponibles à la profession et au public.
Comment ils sont publiés	Les organisations professionnelles ont publié des brochures qui expliquent comment calculer les honoraires, un guide pour négocier des contrats et calculer le coût des services est disponible et une information similaire est librement accessible sur le site web du Conseil national de l'ordre des architectes (CNOA). Les honoraires standards des architectes, édités par le CNOA, contiennent une section où les charges de temps peuvent être calculées pour chaque étape du travail et une section où les pourcentages d'honoraires s'appliquent. Des directives du gouvernement ont été publiées conjointement à la loi MOP qui règle les rapports contractuels entre les pouvoirs publics et la pratique privée, qu'ils soient architectes ou ingénieurs.
Les barèmes ont-ils été obligatoires	En France, les barèmes d'honoraires ne sont pas obligatoires.
Date à laquelle les discussions de révision ont été entreprises	Les discussions pour révision ont été entreprises depuis 1986 quand le CNOA a été critiqué par les autorités de la concurrence pour avoir publié un "Barème" ou échelle de prix.

L'environnement économique et d'affaire dans la pratique de l'architecture en France

Une étude entreprise par le CNOA en 2004 pour examiner CPD, a mis en valeur le climat économique dans lequel exercent les architectes en France. La somme de travail disponible est perçue en augmentation, mais la compétition est encore très aiguë. Des changements profonds sont en chemin et la profession, caractérisée à ce jour par un grand nombre de bureaux d'une personne, se regroupe pour se débrouiller avec la complexité croissante dans la fourniture des services architecturaux.

Explosion de nouvelle législation : Concevoir des immeubles est devenu dépendant d'une large gamme de spécialités en réponse à de nouvelles lois gouvernant la construction, efficacité énergétique et même rapports contractuels. Cette situation exige plus de temps à dépenser sur les projets et des plus grandes techniques de gestion.

Forte dépendance aux contrats publics : un nombre démesuré de matières est nécessaire pour gagner un travail en compétitions architecturales publiques. Lorsque que deux niveaux de compétitions sont systématiques pour des projets d'une certaine dimension, la confiance en cette source de travail est un risque stratégique avec régulièrement jusqu'à 80 bureaux qui poursuivent le même travail. Les associations avec le secteur privé ont aussi réduit le nombre de projets publics.

Changements dans le secteur privé : Les nouvelles procédures à l'acquisition de bâtiments ont tendance à exclure des architectes de parties importantes du processus et de sources traditionnelles d'honoraires réguliers à faible risques. Il n'est pas exceptionnel pour les grands entrepreneurs de financer

des plans et payer des honoraires limités aux architectes ou pour les promoteurs de fournir le contrôle du chantier et autres services dans une maison.

Manque de pénétration de marché : Certains types de bâtiment reçoivent peu de contribution de la profession architecturale. C'est particulièrement vrai pour le secteur de la construction de maison.

Compétition internationale : Dans leur propre marché, les architectes français font face à la compétition de grands bureaux internationaux. En dépit de ceci, la présence d'architectes français augmente à l'étranger.

La profession est à un carrefour, faisant face au défi inconfortable de réconcilier les plus hautes attentes de clients pour bonne architecture à une compétition croissante avec l'extérieur de la profession.

L'historique du développement des systèmes d'information sur les coûts en France

Le CNOA a été créé en 1940 par le gouvernement de Vichy comme une mesure de protection du consommateur, fidèle à une longue tradition d'intervention du gouvernement central encore vivante aujourd'hui.

Des directives d'honoraires gouvernementales ont été publiées en 1973 pour les architectes et les ingénieurs, basées sur le pourcentage du coût de la construction, ceux-ci ont alors été largement utilisés pour travail avec les clients privés. En 1977, une loi gouvernant l'architecture a été votée déclarant dans le préambule que l'architecture était une expression d'intérêt public, en créant le recours à un architecte obligatoire pour les permis de construire des constructions qui dépassent 170m².

Le CNOA avait édité son propre barème d'honoraires pour les travaux avec des clients privés. Cela a été rejeté par les autorités de la concurrence en 1986 et condamné à une amende en 1997. Aucun barème d'honoraires n'a été publié par les organisations d'architecte depuis et l'état central est encore intervenu, en éditant de nouvelles directives (basées sur la loi MOP) de barèmes au pourcentage pour les projets publics en 1994.

Pendant que les organisations professionnelles soutiennent comme meilleure pratique des systèmes où les prix sont calculés par rapport à coûts réels, les honoraires au pourcentage sont encore largement utilisés.

Les avantages et inconvénients des systèmes existants ou recommandés.

- Les directives publiques basées sur les pourcentages ont l'avantage de la simplicité mais les architectes sont seulement vaguement conscients du coût du service qu'ils fournissent.
- Les systèmes proposés par les organisations professionnelles fournissant le calcul de coûts réels, basés sur le temps passé sur un projet, permettent une meilleure compréhension par les architectes et par les clients de la manière dont les prix sont calculés.
- Ils servent de base plus saine dans les négociations.
- Ils permettent aux architectes de fixer librement les charges par rapport à la structure de leur bureau et personnel.
- Ils autorisent un contrôle de la progression, une collecte de données statistiques et une meilleure gestion.
- Ils ne contreviennent pas aux règles de la libre concurrence.
- En général, cependant, la profession a été lente à adopter ces systèmes.

	ALLEMAGNE
Comment les SIC sont organisés	<p>Le HOAI allemand (Honorarordnung für Architekten und Ingenieure) est une structure de tarification obligatoire qui spécifie le niveau minimum et maximum des honoraires pour les services architecturaux et d'ingénieur. Il s'applique à tous ceux qui fournissent les services décrit dans ce barème, indépendamment du titre professionnel du fournisseur du service.</p> <p>HOAI répertorie douze profils de performance de services architecturaux ou d'ingénieur, variant de services en rapport avec les bâtiments à l'urbanisme et aux contrôles des services. Chacun de ces profils de performance est structuré de la même façon :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Base pour calcul b) Coût / prix des phases (étude ou mission) c) Table des taux d'honoraires <p>Les tables de taux d'honoraires contiennent des valeurs seuil, les valeurs intermédiaires seront obtenues par interpolation. Les valeurs présentées mènent à des tranches avec valeurs minimum et maximum. Par exemple, les structures simples comme les granges sont couvertes par la tranche de prix I, les structures spécialisées à technologie de pointe comme les hôpitaux par la tranche V. Les parties contractantes (architecte et client) peuvent convenir par écrit d'un taux spécifique pour autant que ce taux se maintienne entre le minimum et le maximum applicable stipulé par les tables du HOAI.</p> <p>Si les parties contractantes ne conviennent pas explicitement par écrit sur un taux spécifique, le taux minimum devient le taux standard.</p>
Comment ils sont collectés	L'enquête initiale date de 1972 à 1977.
Comment ils sont publiés	
Les barèmes ont-ils été obligatoires	HOAI est obligatoire.
Date à laquelle les discussions de révision ont été entreprises	Voir ci-dessous.

L'historique du développement des systèmes d'information sur les coûts en Allemagne

Il a fallu approximativement cinq années de travail préparatoire avant que le premier HOAI ne soit validé en 1977. Les préparations ont inclus une étude d'expert commandée par le ministère fédéral des affaires économiques et de l'emploi et exécutée par l'Université de Berlin, par qui les dépenses de milliers de projets avaient été rassemblées et évaluées pour produire les profils de performance appropriés et les barèmes d'honoraires correspondants. Le HOAI est basé sur les résultats de cette étude. Il a été publié par ce ministère à Berlin sur base de l'article 10 de la "loi pour améliorer la législation de la location, limiter les augmentations de la location et des services régulateurs fournis par les ingénieurs et architectes" qui autorise l'établissement d'un système d'honoraires qui stipule des niveaux minimum et maximum. Le gouvernement fédéral a approuvé la loi en accord avec le conseil fédéral (Bundesrat). Tout amendement à ce système d'honoraires doit passer par le conseil fédéral.

Depuis 1977, le système d'honoraires a fait l'objet de plusieurs amendements (1985, 1988, 1991, 1996 et 2002). Ces amendements étaient principalement liés à une augmentation du niveau des honoraires ou à une extension des profils de performance. Cependant, les honoraires n'ont plus été relevés depuis 1996, si bien que les prix sont restés les mêmes pendant la dernière décennie. Le HOAI est publié dans les bulletins d'information officiels et les médias de la République Fédérale d'Allemagne ; ils sont validés conformément aux règlements statutaires de telles publications.

En 1999 et 2000, le Gouvernement Fédéral (ministère fédéral des affaires économiques et de l'emploi) a demandé l'avis expert de l'Université de Berlin pour réformer le HOAI. Même avant cela, les clients de bâtiment publics avaient exprimé le souhait d'un HOAI simplifié. L'avis expert a été délivré en 2000 (le "Statusbericht 2000+") et contenait :

- Proposition de simplification des matières ;
- Preuve de la nécessité d'augmenter les valeurs du barème.
- Confirmation que le HOAI satisfait aux exigences du marché commun européen.

Quand les discussions au sujet de systèmes d'honoraires ont commencé en Europe, l'autorité émettrice allemande, (le ministère fédéral des affaires économiques et de l'emploi) était d'abord peu disposée à transposer les amendements proposés pour HOAI, contenus dans plusieurs avis d'experts et voulait publier ses propres avant-projets. Comme partie d'une initiative politique pour la "réduire la paperasserie administrative" en 2003, le ministre fédéral des affaires économiques avait inclus le HOAI dans une liste de lois et règlements superflus. En dépit de cela, l'alors actif ministère fédéral de la circulation, du bâtiment et du logement qui est aussi un des clients publics allemands majeurs de la construction, était fort intéressé par la conservation et le développement supplémentaire du HOAI. Les clients de bâtiments publics discutent en faveur de la conservation de HOAI parce que le taux minimum aide à prévenir la corruption. Pour le moment, le Gouvernement Fédéral projette de soumettre HOAI à une révision consciencieuse relativement aux développements européens et à une réunion récente avec le service de la concurrence de la commission européenne pour rendre le HOAI conforme. Par conséquent, l'intérêt public et la protection du consommateur devront gagner à la révision du HOAI.

Les avantages et inconvénients des systèmes existants ou recommandés.

La large discussion courante au sujet de la conservation du HOAI est controversée parmi les architectes et ingénieurs, même si les représentants des architectes et ingénieurs supportent pour une grande part la conservation d'un HOAI semblable à celui actuellement valable. Ils sont seulement disposés à discuter d'un nouveau format de HOAI à condition que le ministère fédéral d'affaires économiques publie la version de l'avant-projet du nouveau HOAI, annoncée depuis longtemps, qui devrait alors servir comme de base à une discussion supplémentaire. Jusqu'à maintenant, un tel avant-projet n'est pas disponible. Le ministère a seulement publié des déclarations d'intention verbales qui contenaient des idées spécifiques au sujet du futur HOAI. La position commune prédominante des représentants de la profession paraît être que ces barèmes d'honoraires sont une longue tradition parmi les architectes et ingénieurs. Tous ceux impliqués sont conscients que le HOAI changera considérablement. Quelques-uns des services inclus dans le HOAI actuel pourraient bien être exclus des règlements de tarification.

Le HOAI actuellement valide ne couvre que certaines tâches essentielles des architectes et ingénieurs. Les prix ne sont pas réglés par le HOAI pour la gestion du projet, ni pour la gestion de l'équipement, ni pour l'avis expert sur la protection préventive du feu, ni pour beaucoup d'autres tâches. Pour de telles tâches non couvertes pas par le HOAI, il existe plusieurs directives qui permettent aux parties contractantes de calculer les honoraires appropriés. À part de telles directives, la majorité de ce qui provient de l'AHO e. V. (Bureau de commande d'honoraires), Berlin, chambres allemandes et associations professionnelles offrent une large gamme de séminaires et ateliers pour apprendre aux architectes et ingénieurs à calculer correctement leurs ressources.

Bien que le HOAI ait prouvé être un instrument fiable pour les projets de bâtiment standard, beaucoup d'avocats, juges et personnes impliquées dans les procès sur les honoraires considèrent à bien des égards le HOAI courant comme déficient et voudraient l'amender. En outre, HOAI contient une faille légale qui exigerait des amendements légaux substantiels pour le corriger. Ce défaut est la stipulation qui si les parties contractantes ne consentent pas explicitement par écrit sur un taux spécifique, le taux minimum devient le taux standard.

	IRELAND
Comment les SIC sont organisés	Voir ci-dessous.
Comment ils sont collectés	Par sondage statistique. Voir ci-dessous.
Comment ils sont publiés	Voir ci-dessous.
Les barèmes ont-ils été obligatoires	Voir ci-dessous.
Date à laquelle les discussions de révision ont été entreprises	

L'environnement économique et d'affaire dans la pratique de l'architecture en Irlande

Les dix dernières années ou plus ont témoigné d'un essor dans l'industrie de la construction, avec allongement à la limite des ressources des architectes. Les avantages fiscaux variés ainsi que des dates limites ont encore poussé l'industrie à pleine capacité. L'Irlande a vu un afflux d'architectes non-irlandais, principalement d'Europe, pour faire face à la demande de services architecturaux, 50% de tous les nouveaux membres du RIAI sont des architectes non-irlandais.

L'Irlande a construit plus de 85,000 nouvelles maisons ou appartements l'année dernière pour une population d'approximativement quatre millions de personnes, comparé à la Grande-Bretagne avec 180,000 maisons pour une population de 60 millions.

L'historique du développement des systèmes d'information sur les coûts en Irlande

Jusqu'à la mi 1980, le RIAI a publié un barème d'honoraires recommandés qui avait trois catégories de classe de construction ; simple, plus complexe et très complexe. Les honoraires de l'architecte, un pourcentage, étaient en rapport avec le coût de bâtiment, T.V.A. exclue, et ce pourcentage diminuait lorsque le coût du bâtiment augmentait. Pour les bâtiments existants un supplément d'honoraires de 25% était appliqué.

À partir de la mi 1980, le RIAI a publié une étude qui a conduit à un barème d'honoraires utilisé comme information du consommateur et comme une directive pour les négociations entre client et architecte, il n'était ni recommandé, ni minimum ni obligatoire.

Le RIAI a chargé une compagnie d'étude de marché internationale, Millward Brown IMS, en 2005, de mener une étude des honoraires des 500 praticiens RIAI (les membres Individuels n'ont pas été inspectés), sur la période 2001 - 2004 et de nouveau en 2006, sur la période 2002 - 2005

Le RIAI a fourni le questionnaire et les adresses des praticiens à la compagnie d'étude de marché. La compagnie a publié le questionnaire, a reçu les réponses, a analysé l'information et a fourni les graphiques et tableaux. Le RIAI a arrangé la publication des résultats.

Sur les "mercuriales" :

Ce système de statistiques est justement destiné à renseigner le consommateur ; il est en outre un indicateur économique essentiel. ... Une telle initiative viendrait en complément du travail sur les contrats et de celui sur les guides de bonne pratique...

*Jean François Susini –
ACE President, past president CNOA France.*

L'autorité de la concurrence a produit un rapport en 2005 sur les mécanismes de la profession architecturale en Irlande. Dans une partie du rapport ils ont accepté que les études des honoraires soient une méthode acceptable de fournir de l'information au consommateur.

Les avantages et inconvénients des systèmes existants ou recommandés.

Observations sur l'étude des honoraires.

Le questionnaire de l'étude des honoraires est basé sur un service architectural complet, c'est-à-dire depuis la conception initiale jusqu'au permis de construire, le contrôle sur chantier, l'approbation des comptes définitifs et la certification de conformité. Il n'y avait qu'une exception, un service partiel pour logement multiple et appartements. Ce service exclut l'étude des soumissions et les contrôles sur place, mais inclut la certification de conformité.

Est-ce que l'étude du prix est exacte?

Il n'y avait aucune variation majeure dans les réponses aux deux enquêtes. Les études indiquent que plusieurs pratiques d'honoraires ne peuvent pas être soutenables car elles sont trop basses. Il y a un soupçon que de tels prix bas ne correspondent pas à un service complet. C'est seulement en menant un nombre continu d'études que leur exactitude peut être jugée.

Comme l'information de l'enquête a-t-elle été reçue par les architectes et leurs clients.

L'architecte saura que les honoraires facturés au-dessous de la moyenne peuvent être périlleux et qu'il risque de travailler à perte. Il sait aussi que si un client paie seulement des honoraires au-dessous de la moyenne, il devra considérer l'option de refuser l'ordre du client parce qu'il travaillera à perte. Du point de vue du client, il peut voir la liste complète des missions et peut décider quel prix il souhaite payer ; la moyenne, au-dessous de la moyenne ou au-dessus de la moyenne.

Pourquoi est-ce que les clients paieraient au-dessus de la moyenne?

C'est parce que l'importance du service architectural doit être expliquée au client, que le client comprend la qualité du service et que l'architecte convainc le client de payer un prix moyen ou supérieur. En dépit de la hausse du temps passé, les honoraires des architectes ne peuvent pas être décrit comme excessif ni permettant aux architectes de devenir riches sur une période courte de temps. Dans la plupart des cas, les salaires attendus par le personnel architectural annulent le profit augmenté.

L'industrie de la construction en Irlande est dans un état non-naturel de pleine capacité.

Si les architectes ne peuvent pas se faire une bonne vie dans ces conditions ils ne pourraient jamais survivre dans une industrie en récession. Par conséquent, c'est une bonne période pour sonder les honoraires des architectes parce qu'il n'y aura probablement jamais plus une telle correspondance entre les architectes et les clients. Si l'étude du prix avait été exécutée en période de récession, il serait plus difficile pour les architectes d'augmenter leur revenu à partir d'une base inférieure dans de meilleurs temps.

	SLOVÉNIE
Comment les SIC sont organisés	<p>Législation (Loi sur la construction) : "Les deux chambres (Chambre d'Ingénieur-IZS et Chambre d'Architecture-ZAPS) prépareront un avant-projet du barème de tarif minimum conditions / prix et l'enverront au ministère des organisations spatiales et matières de la construction qui préparera ses commentaires, récoltera les avis nécessaires d'autres ministères concernés et enverra la proposition coordonnée de barème d'honoraires au gouvernement pour adoption."</p> <p>IZS et ZAPS ont préparé un avant-projet de barème qui était en fait une traduction de HOAI (Allemagne). Parce que les prix étaient trop hauts pour la situation de marché courante en Slovénie, ZAPS a établi une échelle de prix inférieure (autour de 30% inférieur) pour les architectes et a suggéré qu'IZS fasse de même. ZAPS a aussi radicalement simplifié le barème. Il est maintenant basé sur la superficie brute, a trois niveaux de complexité et autorise des modifications de valeurs de $\pm 20\%$ d'après les conditions spécifiques de chaque projet. Il est aussi prévu de revoir le barème chaque année et de le modifier si nécessaire.</p> <p>Le ministère n'a cependant envoyé ni l'un ni l'autre des propositions au gouvernement pour adoption.</p>
Comment ils sont collectés	ZAPS ne rassemble pas de données par un système organisé et formel. Il y a des consultations occasionnelles avec quelques architectes qui travaillent dans en cabinets. ZAPS rassemble aussi des données de quelques soumissions publiques qui sont une partie habituelle des concours de conception.
Comment ils sont publiés	Ils sont sur le site web officiel de ZAPS (www.arhiforum.si), où aussi un programme interactif d'ordinateur pour le calcul est disponible. Le programme est conçu comme une feuille de calcul qui calcule les valeurs centrales fixes et permet à l'architecte de les modifier de $\pm 20\%$.
Les barèmes ont-ils été obligatoires	Les barèmes d'honoraires n'ont pas été obligatoires, mais ZAPS a déclaré qu'une remise de 50% sur les prix présentés signifie probablement un mauvais service au client ou quelque autre façon illégale de financer et par conséquent intervient dans de tels cas sur base de son code d'éthique.
Date à laquelle les discussions de révision ont été entreprises	Il y a un débat presque continu au sujet des barèmes.

L'environnement économique et d'affaire dans la pratique de l'architecture en Slovénie

Les principes de concurrence de l'Union européenne ont produit une forte pression contre tout genre de barème pour services architecturaux en Slovénie, bien que les niveaux de prix soient de loin au-dessous des standards européens. Les conditions actuelles, avec un nombre relativement grand de (jeune) architectes pas toujours disponibles, aggrave la situation. Il en résulte des conditions du fonctionnement désagréables et dures pour les architectes et dans beaucoup de cas un bas niveau de service et des dégâts permanents à notre environnement construit.

L'historique du développement des systèmes d'information sur les coûts en Slovénie

Dans le système antérieur, les barèmes existaient pour tous types de travail, y compris les services architecturaux, d'organisation et de construction. Avec la première initiative privée et la venue d'architectes indépendants, le système s'est effondré à la mi 80.

Après l'indépendance slovène en 1990, la nouvelle chambre des ingénieurs de Slovénie, avec une section pour les architectes, a été établie. La chambre a publié les barèmes de l'ancienne Yougoslavie et le gouvernement les a adoptés indirectement puisque la chambre en était responsable de par la loi.

La nouvelle loi sur la construction, qui est actuellement en vigueur, établit les deux chambres (chambre d'ingénieurs de Slovénie. IZS, et chambre d'architecture et d'organisation spatiale de Slovénie - ZAPS) et a donné la responsabilité au ministère. Il en a résulté des négociations interminables. Une nouvelle loi sur la construction est en préparation, elle abolira probablement les barèmes d'honoraires.

Les avantages et inconvénients des systèmes existants ou recommandés.

Le système courant est simple et transparent ; il autorise (de manière limitée) des modifications par rapport à des situations spécifiques. Il n'a pas encore été adopté formellement ni par les ingénieurs ; ni par le gouvernement.

Un genre de barème pour le travail d'architecture est nécessaire au moins pour les projets publics.

ZAPS croit que c'est une protection de l'investisseur (consommateur) de montrer des prix moyens pour un travail habituel et de montrer la liste entière des phases nécessaires du travail (transparence). ZAPS croit aussi que la simplification du barème moyen rendra sa propagation plus facile dans le marché, comme c'est le cas avec les agents immobiliers en Slovénie qui établissent un prix unique de 3% par dossier (peu importe de sa dimension et difficulté). Bien qu'il y ait un climat politique général contre tout genre de barème, le gouvernement lui-même a besoin de quelques références pour les soumissions publiques, le contrôle fiscal, les tribunaux, etc.

	ESPAGNE
Comment les SIC sont organisés	En Espagne, nous avons des barèmes non obligatoires. Les ordres régionaux les produisent, chacun avec leur contenu et méthodologie différent. Ces barèmes non obligatoires sont couverts par la loi.
Comment ils sont collectés	Chaque ordre régional a une commission technique. Pour produire des barèmes, ils prennent des données historiques en considération et révisent le contenu, formules, etc., continuellement.
Comment ils sont publiés	Cela dépend. Certains ordres régionaux publient leurs barèmes sur leur page Web. D'autres, les communiquent à chaque membre.
Les barèmes ont-ils été obligatoires	Avant 1997, il y avait des honoraires minimum obligatoires.
Date à laquelle les discussions de révision ont été entreprises	Le conseil espagnol a été informé quotidiennement au sujet du procès de Luxembourg, des résolutions EP, des activités de l'UE et autorités nationales et il y a eu des discussions aux niveaux régionaux et nationaux. Maintenant, nous avons reçu une lettre officielle adressée par notre autorité nationale qui demande ce que nous avons fait pour abolir nos barèmes (même s'ils sont couverts par la loi, en appliquant la Cour de Justice de Luxembourg, procès CIF, les autorités nationales peuvent laisser "non appliquée" cette loi nationale si elle est contraire à art. 81 du traité d'UE).

L'environnement économique et d'affaire dans la pratique de l'architecture en Espagne

- Les professions organisées représentent les 8,8% du PIB.
- L'emploi indépendant est le système de travail prédominant.
- En tenant compte des professionnels indépendants et salariés, les architectes représentent au niveau national 1,6% des professionnels (y compris tout le genre de professionnels, quel que soit leur diplôme)
- Les architectes salariés sont les professionnels qui souffrent le moins du chômage. L'architecture est une des activités professionnelles dans laquelle le taux de chômage est réduit.
- Les architectes salariés représentent 30% de tous les architectes.
- Le revenu moyen pour les architectes salariés est de 41.000 euros.
- Les honoraires des architectes représentent un pourcentage minimum des coûts totaux des travaux.

L'historique du développement des systèmes d'information sur les coûts en Espagne

Le Décret Royal du 25 décembre 1977 a approuvé les honoraires obligatoires. Après, la loi 7/1997 établie dans les statuts des CSCAE et des ordres d'architectes leur a substitué des prix indicatifs, non obligatoires.

Les prix indicatifs prennent en compte le volume du travail, la formation, la connaissance, le dévouement et les coûts nécessaires pour le développement correct d'un service professionnel d'architecture. Ils sont aussi destinés à servir de guide pour les architectes, les clients privés et les administrations publiques quand ils doivent estimer les honoraires qui correspondent à l'activité professionnelle d'architectes.

Les avantages et inconvénients des systèmes existants ou recommandés.

Le système existant fournit :

- Un guide aux architectes. Surtout aux jeunes architectes et aux architectes qui changent leur activité ou agrandissent l'étendue de leur marché.
- Une information aux clients ("principe de l'asymétrie")

- Une information aux cours et tribunaux : pour fixer les cas qui concernent les honoraires et les informer au sujet des honoraires devant être payés pour les expertises.
- Les pouvoirs publics avec un moyen de fixer les prix de base pour lancer une compétition.
- Un moyen d'estimer des écarts dans une programmation urbaine
- Une information pour les institutions d'assurance professionnelles.

Il n'y a pas d'inconvénients, pour le moment, bien qu'il y ait des problèmes avec les autorités de la concurrence.

CONCLUSIONS

Nous avons vu que dans plusieurs parties d'Europe, les architectes et leurs corps professionnels ont réagi à un environnement modifié en cherchant des méthodes alternatives pour calculer des coûts. Les systèmes d'information sur les coûts recommandés qui en résultent sont aussi divers que la différence entre la pratique architecturale dans les 27 états membre.

Il y a cependant des tendances qui émergent :

Un premier groupe de pays, qui comprend l'Espagne et l'Allemagne et dans une certaine mesure la France, a des barèmes d'honoraires supportés par les organisations gouvernementales. D'autres, tel que l'Irlande, recommandent des systèmes d'information sur les coûts qui se basent sur la collecte et l'édition de données historiques.

Je crois fortement dans le plaidoyer de la compétition comme un outil pour encourager un changement volontaire qui exige de vues un échange ouvert et constructif entre DG Concurrence et toutes les organisations professionnelles intéressées.

Zsuzsanna Jambor – Head of Unit, Distributive trades and other services, DG competition European Commission

Un petit groupe, Finlande, Autriche, France et plus récemment la Belgique, évolue vers des modèles plus complexes de systèmes d'information sur les coûts qui permettent aux architectes de calculer des prix avec des références aux coûts réels encourus et aux marges bénéficiaires attendues de la pratique individuelle.

Dans de nouveaux pays adhérents, tel que la Slovénie et l'Estonie, la profession est confrontée à la sévère réalité de la pression d'autorités de la concurrence et doit trouver des solutions.

Collectivement, nous avons besoin de mieux comprendre la situation présente afin que la profession puisse apprendre de la grande variété d'expériences et en encourager un meilleur exercice. Cette compréhension est ce que cette étude essaie de chercher par un analyse comparative de la situation dans neuf pays d'UE, comme un premier pas dans une quête pour établir des systèmes d'information sur les coûts acceptable, acceptable pour les autorités de la concurrence, mais plus encore acceptable par les clients et les architectes eux-mêmes.

Ce rapport a été compilé par le groupe du travail d'experts du CAE « Systèmes d'information sur les coûts », avec les contributions de :

Graby John – Organisation : RIAI
Merrion Square, 8
Dublin 2 – Ireland
Tel : 00 353 1 676 17 03
Fax : 00 353 1 661 09 48
Email : jgraby@riai.ie

Haack Wolfgang – Organisation : BAK
Mainzerstrasse, 10
65185 Wiesbaden – Germany
Tel : 00 49 611 17 380
Fax : 00 49 611 17 38 40
Email : haack@akh.de

Klepec Katarina – Organisation : ZAPS
Vegova 8
1000 Ljubljana – Slovenia
Tel : +386 1 24 20 670
Fax : +386 1 24 20 680
Email : imeniki@zaps.si

Laigu Tônu – Organisation : UEA
Lai TN 29
10133 Tallinn – Estonia
Tel : + 372 6411 737
Fax : + 372 6411 737
Email : qp@qparh.ee

Liimatainen Kimmo – Organisation : SAFA
Runeberginkatu, 5A, 9.krs
00100 Helsinki – Finland
Tel : +358 95 84 44 218
Fax : +358 917 69 50
Email : kimmo.liimatainen@atl.fi

Pellicer Rafael – Organisation : CSCAE
Paseo de la Castellana, 12 4°
28046 Madrid – Spain
Tel : 00 34 91 435 22 00
Fax : 00 34 91 575 38 39
Email : consejo.internacional@arquinex.es

Ridgway Philip - Organisation : CNOA(F)
42 bis rue St Charles
78000 Versailles – France
Tel : +33 1 39 53 30 78
Fax : +33 1 39 53 25 52
Email : p.ridgway@aapgr.com

Schmidt Johannes – Organisation : BAIK
Erzherzog-Eugen Strasse 3
6020 Innsbruck – Austria
Tel : +43 512 580306
Fax : +43 512 580320
Email : arch@j-schmidt.at

Stouffs Stephan – Organisation : CNOA (B)
Vorstlaan 348 b2
1160 Brussel – Belgium
Tel : +32 2 660 06 22
Fax : +32 2 660 72 15
Email : stouffs@idstudio.be

Vermeren Philippe – Organisation : FAB
Avenue de Marlagne, 206
5000 Namur – Belgium
Tel : +32 81 73 71 65
Fax : +32 81 74 20 54
Email : philippe.vermeren@skynet.be
